

TROISIEME REUNION DU CONSEIL MONDIAL
POUR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DES PEUPLES

Le Conseil Mondial pour l'Assemblée Constituante des Peuples s'est réuni à PARIS les 8 et 9 décembre 1951.

Durant cette réunion, qui réunissait pour la première fois les principaux dirigeants des diverses forces qui travaillent pour l'Assemblée Constituante des Peuples, des décisions importantes ont été prises.

Les unes tendent à garantir l'application des principes qui sont à la base de l'idée d'Assemblée Constituante des Peuples et à défendre le prestige et l'autorité morale de cette Assemblée.

Statut
provisoire
de l'ACP.

C'est ainsi que le Conseil a décidé de préparer, en coopération avec les premiers délégués élus à l'ACP, "un statut provisoire de l'Assemblée Constituante Mondiale, fixant notamment les règles de validation des délégués et les conditions à remplir pour que l'ACP puisse fonctionner comme corps constitué délibérant."

Si l'accord peut se faire, sur un statut provisoire de l'ACP, entre le Conseil Mondial et les premiers délégués élus, de dangereuses possibilités de conflit disparaîtront, en même temps que le risque que l'Assemblée Constituante Mondiale, dans sa phase de croissance, ne tombe au pouvoir de quelques délégués d'une région ou d'une idéologie particulière.

Universalisme.

Le Conseil Mondial pour l'ACP a, d'autre part, renouvelé clairement sa volonté d'agir, au-dessus des divisions politiques, sur un plan vraiment universel et humain où pourront se rencontrer des représentants des peuples de toutes les nations quel que soit leur régime politique.

D'autres décisions prises par le Conseil Mondial sont d'ordre pratique et tendent à donner - après la période de division et de flottement que nous venons de traverser - un nouvel et vigoureux essor à la campagne mondiale pour l'ACP.

Assemblée
Préparatoire

Le Conseil a décidé qu'une Assemblée Préparatoire de l'Assemblée Constituante Mondiale serait organisée en 1953. Cette Assemblée réunira, à côté des premiers délégués élus à l'ACP, des représentants qualifiés des peuples du monde, élus ou choisis à raison d'un délégué par million d'habitants.

.../...

Problèmes économiques et sociaux.

L'Assemblée Préparatoire ne mettra pas seulement à son programme les questions constitutionnelles et politiques qui sont en relation directe avec la rédaction d'une Constitution Mondiale mais aussi certains des grands problèmes économiques et sociaux qui conditionnent aujourd'hui et l'établissement de la paix et tout le progrès humain.

Ainsi l'Assemblée Préparatoire tendra, d'une part, à rendre possible la réunion de l'Assemblée Constituante Mondiale, elle donnera, d'autre part aux peuples du monde la possibilité de "se concerter en vue d'une action constructive immédiate au service de la paix, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de l'élévation du niveau de vie notamment dans les régions insuffisamment développées, de la diffusion de l'éducation, de la libération des peuples dépendants et de la défense des droits de la personne humaine."

Campagne Mondiale

Une campagne mondiale doit être immédiatement lancée, sur ces thèmes, par le Conseil Mondial et par toutes les forces qui sont au service de l'ACP.

Cette campagne tendra tout d'abord à la formation, dans le plus grand nombre possible de pays, de Conseils Nationaux et de "Credentials Committees" chargés de susciter l'élection de délégués à l'Assemblée Préparatoire et de contrôler la validité de leurs mandats.

Divers modes de désignation des délégués à l'Assemblée Préparatoire ont été envisagés par le Conseil : élections populaires officieuses; désignation par les parlements; désignation, dans les pays dépendants, par les mouvements de libération; et surtout, élection par des conventions régionales, nationales ou locales qui devraient réunir de grandes forces syndicales, coopératives, politiques, culturelles, fédéralistes, etc., prendre ainsi le caractère de véritables Etats-Généraux et permettre de mobiliser d'importantes forces non-gouvernementales au service du fédéralisme et de la démocratie mondiale.

Elections à l'ACP.

Cependant les efforts tendant à l'élection de délégués à l'Assemblée Constituante des Peuples ne seront nullement interrompus ou ralentis.

...../

Mondialisations. Il est à souhaiter, par exemple, que le remarquable travail de mondialisation qui s'effectue dans différents pays (Inde, Danemark, Belgique, etc.) et en particulier dans le Midi de la France, continue, s'approfondisse et s'élargisse encore, jusqu'à ce que des élections -prototypes- à l'Assemblée Constituante Mondiale puissent y avoir lieu.

Enregistrement de Citoyens Mondiaux. Il va de soi, d'autre part, que ce début d'établissement d'un premier service public mondial que constitue l'Enregistrement de Citoyens Mondiaux doit être sans cesse développé.

Réforme de l'ONU. Le Conseil Mondial pour l'ACP a entendu un exposé de M. Fyke Farmer sur l'action, entreprise récemment par le Comité Mondial d'Action, qui tend à transformer l'Organisation des Nations Unies par l'institution d'une seconde chambre, représentative des peuples.

Le Conseil Mondial a décidé la formation d'une Commission pour étudier plus à fond cette question, déterminer les relations du Conseil Mondial avec l'ONU elle-même et avec les diverses organisations qui travaillent à sa transformation en Confédération Mondiale.

L'étape de l'action.

Ce qui est apparu clairement lors de la troisième réunion du Conseil Mondial pour l'ACP c'est une ferme volonté de faire succéder à l'étape d'unification, de regroupement et de réflexion, qui vient de s'écouler, une étape d'action constructive. Un plan d'action réaliste, mais en même temps audacieux que nous avons résumé ici, a été adopté. La réussite de l'action envisagée serait une grande victoire du peuple du monde dans sa lutte pour une organisation politique mondiale qui assure à tous les hommes la paix, la liberté, la prospérité.

Le Conseil Mondial a résumé cette volonté d'action constructive et les résultats qu'il attend de cette action, dans la résolution suivante:

" Les efforts du Conseil Mondial pour l'ACP tendront à ce qu'en 1955, année où aura lieu une

.../...

conférence de révision des Nations Unies:

- la revendication par le peuple du monde de son droit à exercer sa souveraineté au plan mondial;
- la volonté, commune à toute l'humanité, d'empêcher la guerre et de créer des conditions favorables à la paix en résolvant certains des grands problèmes qui font obstacle à la naissance d'un ordre pacifique et progressiste;
- la nécessité de créer un Gouvernement Fédéral Mondial pour organiser la paix de façon permanente et pour permettre à l'humanité d'utiliser pleinement les immenses possibilités que met à sa portée le progrès technique;
- les possibilités de compréhension mutuelle et de travail en commun des peuples du monde, s'expriment clairement et avec une force telle que l'ONU et les gouvernements soient obligés d'en tenir compte."

Tous ceux - mouvements ou individus - qui croient que la réunion d'une Assemblée Constituante des Peuples est le moyen le plus efficace pour parvenir à la création d'un Gouvernement Mondial Fédéral, qui pensent que cette étape vers l'ACP que constituera l'Assemblée Préparatoire peut apporter immédiatement une contribution substantielle à la compréhension et à la coopération internationales en même temps qu'à la défense de la paix, sont invités à se mettre en rapport, sans tarder, avec le Secrétariat du Conseil Mondial pour l'Assemblée Constituante des Peuples
55, rue Lacépède PARIS V°

(Rapport établi par J.SAVARY,
Secrétaire Général du Conseil Mondial.)